



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction générale  
de la performance économique  
et environnementale des entreprises**

Paris, le

**26 FEV. 2024**

Dossier suivi par : Marc Fournier  
Chargé de mission  
Bureau de la gestion durable de la forêt et du bois  
SDFCB/SDFE/DGPE  
Réf. : DER\_PMFR\_62  
Tél. : 01 49 55 51 26  
Mèl. : marc.fournier@agriculture.gouv.fr

Le sous-directeur des filières forêt-bois, cheval  
et bioéconomie

à

**Madame la directrice régionale de l'agriculture,  
de l'alimentation et de la forêt de Bourgogne  
Franche-Comté**

**Objet : avis préalable à des demandes de dérogations aux provenances de matériels forestiers de reproduction (MFR) de Chêne pédonculé pour les campagnes 2023-2024 et 2024-25 au titre du point 3.3 de l'instruction technique DGPE/SDFCB/2020-656 du 27 octobre 2020, relative aux matériels forestiers de reproduction (MFR) éligibles aux aides de l'État.**

Vous nous avez fait part d'une demande d'Unisylva de dérogation aux régions de provenances éligibles aux aides de l'État dont la liste est fixée par l'arrêté régional relatif aux Matériels Forestiers de Reproduction (MFR) : 2700 plants de Chêne pédonculé dans la commune de Menades (89). Cette demande porte sur l'utilisation de la provenance QRO 100 Nord-Ouest dans la Sylvo-écorégion G23 « Morvan et Autunois » en remplacement des provenances QRO 421 Massif central et QRO 203.Vallée de la Saône.

Après avoir recueilli l'avis de nos experts, voici ce que nous pouvons répondre d'un point de vue qualitatif à ces deux demandes.

Chêne pédonculé à Menades (89) :

L'avis DER\_PMFR\_32 émis le 23 mars 2023 concernant le Chêne pédonculé était favorable à une dérogation pour utiliser la provenance QRO 100 en remplacement de QRO 421 et QRO 203 pendant la campagne 2022-23. La récolte de glands de Chêne pédonculé étant limitée en 2023 au Sud-Ouest (QRO 361), l'approvisionnement pour les plantations dans le nord de la France reposent pour les campagnes 2023-24 et 2024-25 sur la récolte de 2022 de QRO 100. L'avis DER\_PFR\_32 est donc prolongé avec la même mise en garde sur la nécessité d'éviter les zones trop froides.

- **Avis favorable pour les campagnes 2023-24 et 2024-25** : provenance QRO 100 en remplacement des provenances QRO 421 et QRO 203 en évitant les zones les plus froides.

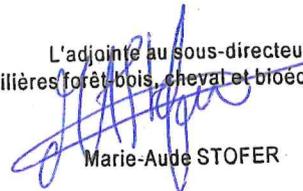
Je profite de cette occasion, pour rappeler que les arrêtés régionaux portant sur les MFR éligibles aux aides de l'Etat ont vocation à orienter les reboiseurs vers des matériels dont la qualité génétique est de nature à garantir de bonnes performances écologiques et économiques, en termes de vigueur, de forme,

d'adaptation aux conditions pédoclimatiques et de résistance aux pathogènes si des sensibilités sont identifiées. Ces matériels restent donc à privilégier.

Je vous remercie de me faire connaître toutes difficultés liées à l'application de ces dispositions.

ASUS Y37 2/3

L'adjointe au sous-directeur  
Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie



Marie-Aude STOFER